

## Fondation du Patrimoine

### Délégation régionale de Rhône-Alpes

27 Boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon  
Tél. : 04 37 50 35 78  
Mail : [rhonalpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonalpes@fondation-patrimoine.org)  
[rhone-alpes.fondation-patrimoine.org](http://rhone-alpes.fondation-patrimoine.org)

### Mairie de Varacieux

Place du Village  
38470 Varacieux  
Tél. : 04 76 64 22 29  
Mail : [varacieux@wanadoo.fr](mailto:varacieux@wanadoo.fr)

### Présentation de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...)

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'Etat, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires: elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux, améliorant ainsi leur efficacité, l'aide à la restauration de cet héritage ainsi que la sensibilisation à sa connaissance.

## Localisation du Proiet



# Souscription

*Faites un don !*

<http://www.fondation-patrimoine.org/47810>



**Restauration de la « Fontaine Monumentale »  
du village de Varacieux**

# LE PROJET

## Un peu d'histoire...

C'est le 18 novembre 1884 que M. le Maire, Antoine FAYARD, expose au Conseil Municipal « le projet, depuis longtemps désiré d'une fontaine publique au village de Varacieux, d'une urgence soit pour l'intérêt des particuliers, soit pour l'intérêt général [...] Habituellement en effet, la plus grande partie du village est dépourvue d'eau » (Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal)

Ce monument fut inauguré le 5 mai 1889 en l'honneur du centenaire de la Révolution Française, comme gravé sur la colonne centrale.

Ainsi, durant des décennies, les habitants de Varacieux purent profiter de ce bassin pour leur usage courant... ainsi que pour abreuver le bétail.

Peu à peu, au fil des ans, le vieillissement de l'édifice ajouté à un besoin en eau de plus en plus important au niveau des habitants mirent un terme à son bon fonctionnement aux environs des années 1965.

## De nos jours

La rénovation de cette « fontaine monumentale » est très attendue de bon nombre de Varaciens pour la sauvegarde de leur patrimoine. Elle s'inscrit également dans le cadre d'une étude de réaménagement de la place du village actuellement en cours.

## Nature des travaux

- \* Dépose complète de la fontaine
- \* Restauration complète de la fontaine en atelier
- \* Repose de l'ensemble
- \* Travaux hydro-électriques pour la mise en circuit fermé de la fontaine
- \* Installation de projecteurs immergés
- \* Réalisation d'un trottoir en pierre en périphérie du bassin

**La commune de Varacieux a besoin de tous pour sauver son patrimoine. Aussi, nous vous invitons à participer à la souscription populaire, et ainsi à devenir mécène de la préservation du patrimoine local.**

**Merci par avance !**

## BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU BASSIN COMMUNAL

**Oui, je fais un don de .....euros pour aider à la restauration du bassin communal et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

- **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Bassin Communal ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**
- **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :**

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

**de l'Impôt sur le Revenu** OU  **de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune**  
 **de l'Impôt sur les Sociétés**

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

- **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. **Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine, Fort de Vaise, 27 Bd Antoine de Saint Exupéry, 69009 Lyon**

*Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*



web